

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

DIMANCHE 22 MARS 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 15

votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Gérard MARTIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant.

Etaient présents : BOUTTEFORT Gérard, CANNOUX Félix, CORDEVANT Yasmina, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, ELOIRE Mélanie, FICHAUX Maggy, FRASQUET Anne-Sophie, GRANDIAU Maxime, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, MISRAOUI Marie, POULIER Didier, TABARD Anne-Sophie, THOMAS Serge

Absents excusés : /


Absents non excusés : /

Procurations : /

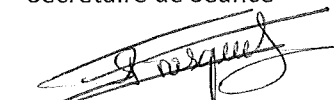
Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : FRASQUET Anne-Sophie

N° de délibération	Objet des délibérations	Résultat du Vote
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16/02/2026	Adopté de fait
2026-007	Election du Maire	Elu à l'unanimité
2026-008	Création de postes d'adjoints	Adopté à l'unanimité
2026-009	Election des adjoints	Elus à la majorité
2026-010	Indemnités du Maire et des adjoints	Adopté à l'unanimité
2026-011	Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal	Adopté à l'unanimité
2026-012	Constitution des commissions	Adopté à l'unanimité
2026-013	Désignation des membres des syndicats	Adopté à l'unanimité
2026-014	Désignation du délégué titulaire et de son suppléant siégeant au SMOTHD	Adopté à l'unanimité
2026-015	Désignation du délégué titulaire et de son suppléant siégeant à la CLECT	Adopté à l'unanimité
2026-016	Désignation du délégué titulaire et de son suppléant siégeant à l'ADICO	Adopté à l'unanimité
2026-017	Désignation du correspondant défense	Adopté à l'unanimité
2026-018	Désignation du correspondant incendie et secours	Adopté à l'unanimité
2026-019	Revalorisation des indemnités des élus au 01/01/2026	Adopté à l'unanimité

Le Maire  
  
MARTIN Gérard

Secrétaire de Séance

  
FRASQUET Anne-Sophie

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).